



## Charges liés au loyer et travaux

Par **fauve**, le **08/03/2016** à **14:16**

bonjour

j ai emmenagé le 18 août 2015 , je paye des charges de 160 euros par mois qui seraient pour payer l eau chaude et chauffage , à ce jour je n ai pas eu de rappel de charge de la part de mon bailleur sa réponse j ai fait au plus juste pour que vous n ayez pas de rappel à me payer , j ai vu le même logement une entrée plus loin les charges s élèvent à 90 euros pour la même chose

De plus j ai eu un appartement pas refait depuis 13 ans et du coup pour remettre l appartement à peu près en état j en ai eu pour 680 euros et je n ai pas tout fait , les carreaux de la chambre de ma fille fendus mais la propriétaire ne veut rien savoir elle loue dans l état que ca me plaise ou non , elle n a pas participé aux travaux , en gros ce n était pas son problème , des amis présents ont essayé sans succès elle s est braquée .

Que suis je en droit de demander ?